ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES
2025/2026
ENFANTS à charge de moins de 21 ans

Date limite pour déposer votre demande de subvention : **16/12/2025**

Aide pour toutes les activités sportives/ culturelles pour les enfants à charge de moins de 21 ans de **25 € quelque que soit** le coût de l'activité.
Limité à 1 subvention par enfant et par an.

ATTENTION : Le dossier doit être rendu soit avec la facture du club soit avec la partie ci-dessous qui doit être complétée par le club. S'il y a plusieurs dossiers de licences pour une même famille, le CASCI fera un seul virement par famille. Merci de compléter la fiche récapitulative de licences.

CADRE A COMPLETER PAR LE SALARIE
NOM et PRENOM du SALARIE : **ENTITE :**
1 Paiement par virement bancaire par famille sera effectué. Merci de fournir un RIB et de regrouper les demandes concernant les licences (adultes et enfants)

PARTIE A FAIRE COMPLETER PAR UN DIRIGEANT DE L'ASSOCIATION

Je soussigné M…….. en qualité de : …… de l'association, certifie sur l'honneur que (NOM et PRENOM de l'enfant) : ……pratique ce sport.

PRIX DE L'ACTIVITE : ……. **€**

SIGNATURE du dirigeant, CACHET du CLUB et téléphone :

AUCUNE SUBVENTION NE SERA ALLOUEE
SANS LA TOTALITE DES DOCUMENTS DEMANDES

DATE : SIGNATURE du salarié (e) :

DEMANDE A RAPPORTER AU BUREAU Service Sports et Loisirs ☎ 04.74.11.37.80
Mme BEAUDE Sophie Mail : osiris25@wanadoo.fr